



## Le mot du Maire

Chères Céronnaises, Chers Céronnais,

Ce bulletin municipal marque la fin de l'année 2020 qui fut une année très compliquée et qui a bousculé notre quotidien. Nous avons dû vivre avec un virus très contagieux qui a touché et endeuillé de nombreuses familles. Nous avons dû apprendre à vivre avec la mise en place des gestes barrières et à nous confiner par deux fois afin de limiter le déplacement de ce virus.

Ces efforts, indispensables pour lutter contre la propagation de cette maladie, ont perturbé la programmation des actions communales qui étaient prévues comme la traditionnelle fête de la halle. Nos associations ont dû annuler leurs animations, culturelles ou sportives. Je pense notamment à la fête des petits pois, la fête des vendanges, les échanges avec Veules les Roses, les cérémonies des commémorations... La liste est longue...

Ces associations, privées de recettes sont pour certaines en difficultés financières. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé exceptionnellement de leur attribuer pour l'année 2020 les subventions sans condition, pour les soutenir et les accompagner.

La commission environnement avait mis sur pied une ½ journée écocitoyenne de ramassage des déchets dans la commune qui a dû être annulée pour les mêmes raisons. Vous étiez nombreux à vous être inscrits, mais ce n'est que partie remise, nous vous donnons rendez-vous au premier trimestre 2021.

Nous avons été également contraints d'annuler la rencontre annuelle avec nos séniors. Aussi, le CCAS et le conseil municipal ont décidé d'améliorer les fêtes de fin d'année en leur offrant un colis dans lequel ils découvriront un repas de Noël complet.

Tout au long de cette période l'ensemble des membres du CCAS et les élus de la commission sociale ont été engagés pleinement pour accompagner les personnes seules ou vulnérables ainsi que les personnes en difficulté. C'est un travail de l'ombre, je tiens à les remercier vivement pour leur engagement.

Cette année 2020 a vu la poursuite des travaux d'aménagement de la RD 1113 dans la traversée de l'agglomération, entre le mini giratoire et le carrefour de la voie communale n° 2. Ces travaux ont causé des désagréments pour les usagers et les commerçants. Je tiens ici à les remercier pour leur patience et leur compréhension.

Nous préparons actuellement notre programme pour l'année 2021. Comme nous nous y sommes engagés, il fera l'objet d'une programmation annuelle sur la période du mandat : travaux d'investissements sur les bâtiments, travaux sur les voiries communales, achats et équipements, etc...

Nous reviendrons vers vous pour vous présenter ces projets. Nous ne pourrons malheureusement pas cette année nous réunir en grand nombre pour fêter Noël ou la nouvelle année. Je vous souhaite malgré tout de passer d'excellentes fêtes de Noël et une excellente année 2021, pour vous-même et toute votre famille.

Le Maire, Jean Patrick SOULÉ

# Sommaire

<b>LE MOT DU MAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE</b> .....	<b>2 et 3</b>
<b>VIE COMMUNALE</b> .....	<b>4 à 6</b>
S.I.E.A.....	4
C.C.A.S.....	4
LA VITESSE DANS LE VILLAGE.....	5
CURAGE DES AVALOIRS.....	5
LE MASQUE EN CONSEIL MUNICIPAL.....	5
DES 2CV.....	5
MISE EN SITUATION DU SDISS.....	6
<b>VIE ASSOCIATIVE</b> .....	<b>6</b>
<b>DOSSIER ECOLOGIE—ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>6 à 10</b>
<b>RECENSEMENT DE LA POPULATION</b> .....	<b>11</b>
<b>RUBRIQUE « BON PLAN »</b> .....	<b>11</b>
<b>ÊTRE USAGER EN SUD GIRONDE</b> .....	<b>11</b>
<b>CITOYENNETE</b> .....	<b>12</b>

Bulletin Municipal de la commune de Cérons  
Tirage : 950 exemplaires  
Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX  
Responsable de la Rédaction :  
Commission du Bulletin Municipal  
Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons  
N° ISSN : 1629-3010  
Dépôt légal à Parution  
Impression : SARL AD2C—Toulonne  
Crédit photos : non contractuel

## LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020

Pour la 7<sup>ème</sup> fois consécutive, les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu. Cérons a choisi d'y participer afin de faire découvrir ou redécouvrir son patrimoine. Un programme riche avait été élaboré en partenariat avec des associations et des acteurs privés de notre commune.

Préparée par l'association Cérons Sports Loisirs, une marche, regroupant une quarantaine de participants, est partie le dimanche matin à la découverte du patrimoine de Cérons. De la Halle, en passant par les moulins et les lavoirs, cette marche est passée par le Vieux Bourg, où différentes animations étaient proposées.

**La rénovation d'un mur en moellons** et à la chaux : Jean-Francis Delacour, tailleur de pierre pour les bâtiments historiques, a animé un atelier de maçonnerie permettant la rénovation d'un petit mur à Barthé, près du lavoir, avec des méthodes anciennes.

**Les lavandières au Lavoir de Barthé** : habillées en lavandières plusieurs Céronnaises ont recréé l'ambiance des lavoirs du début du 19<sup>e</sup> siècle. La brouette en bois pleine de linge, le battoir, le pain de savon, les draps séchant sur l'herbe et

les costumes d'époque, tous les éléments étaient présents pour replonger quelques décennies en arrière.

**La visite de l'église St Martin** : les permanences de l'association des Amis de l'église St Martin et des élus ont favorisé son ouverture pour de nombreux visiteurs venant découvrir ou redécouvrir l'église de notre village.

**L'exposition « Vigne à la carte »**, prêtée à la commune par les Archives Départementale de Gironde, retraçant l'histoire de la vigne dans notre région, avait été installée dans le Chai à Barrique du château de Cérons qui a ouvert ses portes pour des visites autour du patrimoine et des dégustations de vin nouveau par cépage.

**Monsieur Uteau avait ouvert son musée** de la vigne et du vin à Caullet, tout le week-end. L'occasion de découvrir une grande collection d'outils viticoles anciens et de vieilles bouteilles de Cérons. Un accueil chaleureux était réservé à tous les visiteurs.

Ce week-end « patrimoine de Cérons », c'est terminé par un apéritif de clôture sur le parvis de l'église.





## Vie communale

### S.I.E.A. DES 2 RIVES

Lors de notre précédent bulletin municipal, nous remercions Serge Roumazeilles, pour son travail accompli pendant plus de 20 ans, à la présidence du SIEA des 2 rives.

Aujourd'hui, une nouvelle équipe, sous la présidence de Didier Audoit, s'emploie à améliorer encore le service à la population pour les onze communes dont le syndicat assume la gestion pour ce mandat de 6 ans.

Pour notre commune surtout, et la commune voisine de Podensac, la tâche est importante en ce qui concerne l'assainissement. En effet les deux stations d'épuration (STEP) sont en fin de vie.

Le SIEA a donc acheté les terrains nécessaires pour une construction commune aux villages de Podensac Virelade et Cérons. Situés au lieu dit Portepère (Podensac) entre le terrain de football et la voie ferrée, ces terrains sont limitrophes de Cérons et Podensac.

La surface, de 1,5 hectare (cf la photo), est de bonne mesure pour une infrastructure qui devra être de bonne taille, pour accueillir une importante population. Le dessouchage de ces parcelles sera fait en cette fin d'année 2020.

Actuellement, le conseil syndical travaille sur le choix d'un maître d'œuvre. La fin d'année 2021 sera consacrée aux

études du projet, mais également à la mise en place des canalisations qui assureront le refoulement des deux sites de Podensac et Cérons.

L'année 2022 verra débuter la construction de cette nouvelle STEP, afin qu'elle soit opérationnelle fin 2022 début 2023.

Cette opération est indispensable pour faire face à la forte pression foncière à laquelle nos communes sont confrontées. En effet, le Pôle Cadillac Béguey Cérons Podensac voit sa population augmenter régulièrement à cause de la proximité et l'attraction de la métropole bordelaise.

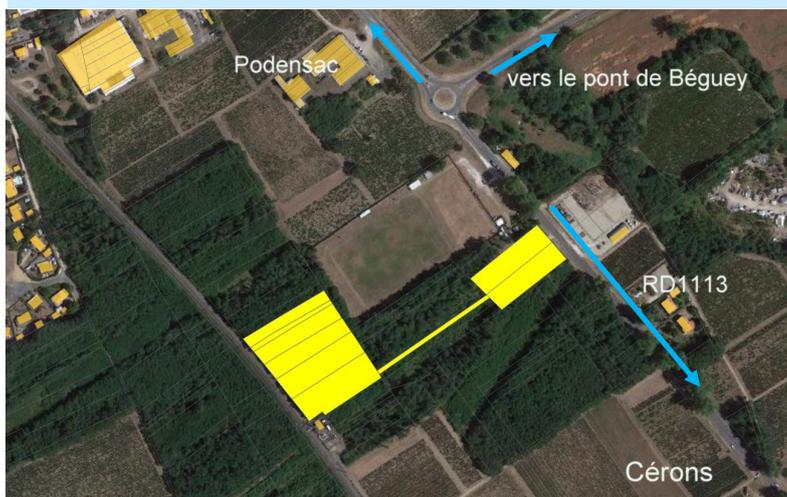
L'investissement porté par le SIEA des 2 Rives sera de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros.

Le faible endettement et la bonne gestion nous laissent toute quiétude sur la bonne réalisation de ce grand projet.

Afin de connaître la bonne santé du syndicat, n'hésitez à visiter le site du syndicat :

[sieades2rives](http://sieades2rives)

Lors de nos prochaines parutions, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux.



### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le rôle principal du CCAS de Cérons est de venir en aide aux personnes en difficultés. Il participe par son action à la prévention et au développement social.

Il vous accompagne, vous informe, vous oriente afin de trouver ensemble des solutions à vos besoins.

Le CCAS participe ainsi à l'instruction des demandes d'aides sociales, les transmet aux organismes compétents.

Nous sommes en liaison avec le Pôle social de la communauté de communes « Convergence Garonne » qui vous apporte toutes les aides, animations et missions de sa compétence comme le portage des repas, le transport à la demande, le garage mobile...

Un doute, une simple question, un renseignement, contactez l'adjointe au maire compétente pour toutes les démarches du CCAS :

05.56.27.01.17 (secrétariat de mairie)

## RAMASSAGE ÉCOCITOYEN **reporté**

Samedi 31 octobre, était prévue une après midi écocitoyenne de ramassage des déchets dans les rues de Cérons. Cette manifestation avait été organisée par la Mairie et les associations de Cérons, en partenariat avec la Communauté de Communes Convergence Garonne et la COVED.

La mise en place du deuxième confinement la veille de cette journée, nous a obligés à reporter cette action que les médias avaient déjà relayée avec ferveur.

Ce n'est que partie remise. Nous ne manquerons pas de relancer cette journée de ramassage dès que possible et de vous tenir au courant.

Tous ensemble nettoyons notre village !



## VITESSE ÉLEVÉE DANS LE VILLAGE

Sur les départementales 117 et 117e2, ainsi que la voie communale de Huradin Nord au passage à niveau sont quotidiennement constatés des vitesses très élevées qui mettent les riverains et les usagers en danger. Ces axes, notamment pour la voie communale, sont assez étroits, et bordés d'habitations sur toutes leurs longueurs, donc avec des risques de sortie

de véhicules ou de présence de piétons.

Rappelons-nous donc que ces voies sont régulièrement empruntées par nos enfants qui rejoignent la gare à vélo ou à pieds.

La période d'hiver qui avance vers nous, les journées pluvieuses et le brouillard ne vont pas favoriser la visibilité en conduite, notamment à vitesse élevée.



Pour la sécurité de vos enfants,  
pour la sécurité de nos enfants,  
pour notre sécurité à tous,  
Pensons à lever le pied !

## CURAGE DES AVALOIRS

La municipalité a entrepris le nettoyage par hydrocurage de certains avaloirs et « puits perdus » ou puisarts.

Un planning sur plusieurs mois a été établi. A ce jour, le prestataire retenu est l'entreprise SARP-SOS ASSAINISSEMENT.

Les ouvrages traités ont été curés, nettoyés et remis en état.



## CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal, soucieux du respect des gestes barrières et des règles de distanciation en cette période compliquée, se réunit toujours. Mais c'est avec une dérogation de la Préfecture, que les réunions de travail ont lieu à la salle Peyronnin : gel en entrant, assis une chaise sur deux et masques obligatoires pour tous.

## DES 2CV... DES 2 CV... DES 2 CV !

Lors des dernières Portes Ouvertes des Graves, nous avons eu l'occasion de croiser un curieux et éphémère rassemblement de 2CV.

Passionnés et joyeux, les propriétaires passent leur temps à sillonner les routes de toutes les couleurs, de toutes les formes, de toutes les années, ces véhicules d'un autre temps se sont retrouvés le temps d'une

visite dans un château viticole. Passionnés et joyeux, les propriétaires passent leur temps à sillonner les routes quand ils ne le passent pas à démonter et remonter les moteurs ou encore chiner une pièce d'origine retrouvés le temps d'une



### MISE EN SITUATION DU SDISS

Le 7 octobre dernier, a eu lieu un exercice de commandement des pompiers (SDISS). Il s'agissait d'une simulation d'accident entre un train TER et un camion citerne (essence). C'est sur le site même de la caserne basée à Béguey que la simulation de cet accident supposé arriver au passage à niveau de la Hourcade, à Cérons a été reconstitué et mis en scène : embrasement du camion, fuite d'hydrocarbure, incendie de 2 maisons, déraillement de 3 wagons sur 5, 400 m plus loin dans les vignes, 100 personnes dans le train, 50 blessés, 2 morts...

Le déploiement des moyens de commandement est impressionnant. Virtuellement, 8 casernes de pompiers, 6 commandements, 4 hélicoptères... ont été mobilisés. Un camion de commandement a été déployé sur place (autonome, liaison satellite, relais radio...).

La municipalité a été sollicitée pour la mise à disposition de la salle de sport (tri), de la salle polyvalente (PMA, poste médical avancé et chapelle ardente), des terrains de sport (hélistation), puis la salle communale pour l'accueil des personnes exposées. Le tracteur de la commune a été utilisé pour faire des barrages contre les nappes d'hydrocarbure.

L'exercice a duré 2 heures 30, suivi d'un débriefing pour tous à la fin.

Heureusement, ce n'était qu'un exercice, mais ces entraînements sont absolument nécessaires pour permettre l'anticipation et la maîtrise de ce genre d'accident.



### TENNIS CLUB CÉRONS

#### MOT DU PRESIDENT



Bonjour à toutes et tous,

Après une fin de saison 2019/2020 très compliquée pour les clubs en général, le tennis club de Cérons connaît en ce début de saison 2020/2021 une augmentation du nombre de licenciés qui est encourageant pour les membres du bureau.

Avec les deux courts extérieurs et un courts couvert dans le gymnase, le club bénéficie d'une assurance de ses cours tout au long de l'année quelque soit le temps avec son moniteur de tennis, Monsieur Pascal Chapus, diplômé d'état.

Nous souhaitons faire évoluer le club avec des compétitions interclubs qui seraient ouvertes à tous les licenciés.

Nous sommes contents de la progression du club.

En cette période difficile, il est bon de faire du sport et le tennis est un sport en plein air qui apporte du plaisir.

**Cotisation à l'année - prorata/mois de l'adhésion.**  
**Toute situation en dehors de ce tableau est étudiée**  
**Enfant (5/6ans) 42€ Enfant/Jeune (7/18ans) 51€**  
**Étudiant/demandeur d'emploi (61€)**  
**Adulte 81€ - Couple 132 € - Famille à étudier**

Tennistiquement,



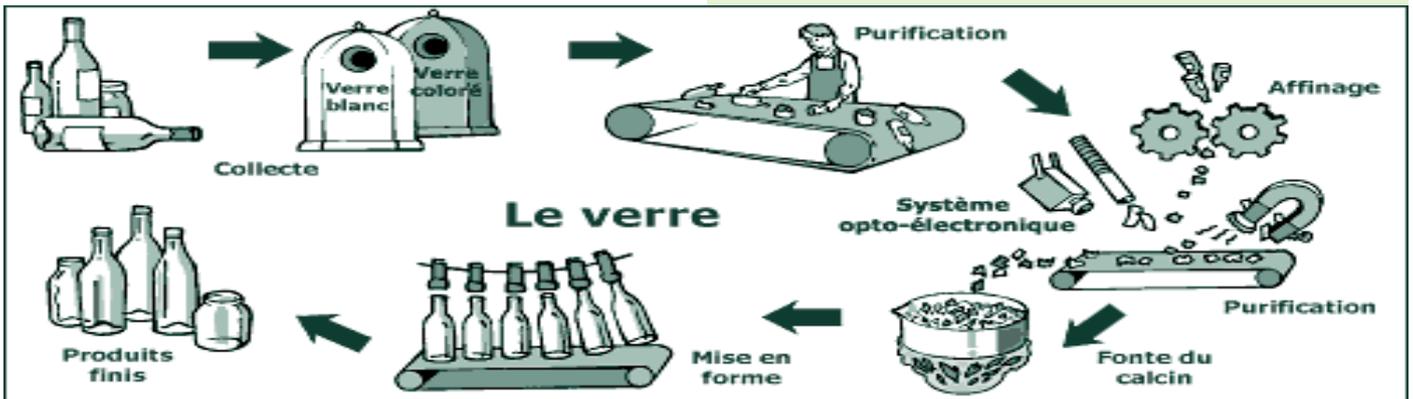
### ANCIENS COMBATTANTS

C'est devant une assistance plus que restreinte et portant un masque, que s'est déroulé ce devoir de mémoire, sans public ni associations.

Le Maire, Jean-Patrick Soulé, absent pour raison de santé, était remplacé par le 1er adjoint, Julien Le Tacon.

Après avoir rendu hommage aux Morts pour la France, le dépôt des gerbes, la lecture des messages, la minute de silence et La Marseillaise ont complété cette cérémonie bien particulière en cette période de confinement suite à la pandémie.





Mais savez-vous pourquoi et comment recycler le verre ?

Le verre est un matériau qui a un cycle de vie pouvant être infini. Recycler le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. En effet, le verre met 3 ou 4 millénaires à se décomposer dans la nature (mais on ne sait pas vraiment, en vérité), et créer du verre « neuf » à partir de verre recyclé consomme beaucoup moins d'énergie : une tonne de verre recyclé permet d'économiser une demi-tonne de CO<sub>2</sub>.

**Pourquoi recycler le verre ?**

Si les emballages sont indispensables à la protection de la nourriture et des boissons, ceux en verre assurent une bonne conservation, une livraison sûre et une présentation attrayante pour un vaste éventail de produits de consommation, fourni aux marchés européens et mondiaux. Que ce soit pour les boissons, la nourriture, les cosmétiques, les parfums ou les produits

pharmaceutiques...

Le verre recyclable à 100 % et à l'infini, est inerte et préserve le goût original des produits qu'il contient : c'est un produit idéal.

**Recyclage du verre, ce que le consommateur doit faire**

Premier maillon de la chaîne du recyclage, le consommateur (nous) est responsable de la quantité mais aussi la qualité du verre collecté : en effet, les verres d'emballage que l'on dépose dans les bacs ou conteneurs à verre, seront recyclés à 100 %, et à l'infini. Donc attention de ne déposer que les verres d'emballage **vides**, c'est-à-dire les bouteilles, les pots, les bocaux, et les flacons.

*(les flacons de médicaments NON VIDES sont à déposer dans une pharmacie : elles utilisent une filière spécifique de recyclage).*

**À recycler :**

- Bouteilles, pots de confitures, pots de yaourts en verre, flacons de parfum en verre
- Les flacons pharmaceutiques VIDES sont à mettre dans les bacs à verre

**Non**

- Bouchons
- Couvercles
- Vaisselle Assiettes Porcelaine Faïence
- Pots En terre cuite
- Glace
- Ampoules tubes fluorescents

**LA VAISSELLE**

Assiettes, verres de table, flûtes à champagnes, vases, plats, ...

(déchets de petite taille)

Bac à ordures ménagères (enfouissement)

- Toute la vaisselle culinaire « en verre » (vaisselles et plats transparents), qui est en vérité une céramique transparente fondant à une température bien plus élevée.
- Pas de verres spéciaux : verres armés, vitres cassées, pare-brise, écrans de télévision, ampoules et néons d'éclairage, lampes, cristal, verre opaline, miroirs brisés, verre non transparent et coloré, vitrocéramique, plateaux de micro-ondes...
- Pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...

### Nouveaux lieux de collecte

Pour des raisons plus pratiques et surtout pour des arrêts et accès en toute sécurité, l'équipe municipale a décidé de déplacer les bacs de collectes du verre ainsi que les bacs de récupération des textiles mis à votre disposition par l'association du Relais 33 Gironde, et un nouveau point d'apport volontaire a fait son apparition !

Vous retrouverez ces bacs sur 4 sites : à Lépiney, à la gare face au grand parking et sur la RD1113 face au cimetière. (cf plan : petits points verts)

A l'heure où nous communiquons, nous en sommes à l'étape de préparation du sol recevant les box. Afin de faciliter le nettoyage, nous avons demandé à notre personnel technique la réalisation d'une chape en dur. La Communauté des Communes coordinatrice du ramassage doit livrer les nouveaux bacs à verre début décembre.



Nous en appelons à la responsabilité de chacun de déposer seulement à ces endroits que ce qui doit y être ! La déchetterie de Virelade est ouverte pour collecter tous vos autres objets dont vous souhaitez vous débarrasser !

La nature vous remerciera !

### POLLUTION NUMÉRIQUE = POLLUTION SILENCIEUSE

#### PAS SI ÉCOLO QUE ÇA !

La pollution numérique désigne la pollution engendrée par toutes les technologies comme les data centers, carrefour des données internet.

Les data centers sont les infrastructures où des milliers de kilomètres de câbles et des centaines de serveurs sont stockés, tournant 24h/24 et 7jours/7. Ils consomment énormément d'électricité pour fonctionner mais aussi pour garder tout ce matériel à la bonne température. Rajoutons l'énergie qu'utilisent les ordinateurs sur lesquels nous travaillons et les serveurs de stockage de nos boîtes de réception. Un e-mail parcourt environ 15 000 km de câbles pour arriver à destination.

L'ADEME estime qu'**1 Mo envoyé correspond à 15 grammes de CO2 = 20 Watt**, donnée variable selon le poids de l'e-mail échangé : si j'envoie une vidéo de 10 Mo à 10 personnes, c'est 1.5 kg de CO2. C'est pourquoi, il vaut mieux envoyer un lien vers un site plutôt qu'une vidéo qui sera stockée sur les 10 serveurs de mails de mes destinataires. Le lien, lui, n'est gardé que sur le serveur qui héberge. 50 % de 7 milliards d'humains envoient au moins un courriel/jour : c'est donc environ 10 milliards d'e-mails qui sont envoyés toutes les

heures à travers le monde pour env. 1.4 milliards de kilowatts jour (sachant que la plupart des mails envoyés sont supérieurs à 1 Mo). Calculons une moyenne :

$$6 \text{ courriels de } 1 \text{ Mo/jour/an / personne} = 2\,190 \text{ (mails)=}$$

$$43\,800 \text{ W /an} = 328 \text{ kg CO}_2 \text{ / an /personne}$$

Ce dernier chiffre correspond à presque 330 kg de CO2 pour une personne, soit plusieurs milliers de kilomètres d'essence utilisée en voiture ! Les spams ne sont pas en reste de (sur) consommation !

Le CO2 n'est pas la seule émission causée par l'envoi d'e-mails. En effet, 1 Mo en pièce jointe serait l'équivalent de 7.5 g de fer, utilisés dans les serveurs des data centers qui nécessitent des métaux et des ressources importantes pour l'entretien et la fabrication.

Il n'est pas question de demander à la population mondiale de stopper l'envoi de courriels. Mais, il est possible, à notre échelle, de limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui découlent de cette utilisation quotidienne. Des gestes sont à la portée de tous : supprimer les mails reçus inutiles, vider les corbeilles et évitez le réflexe du clic « répondre à tous » ou « transférer » à plusieurs destinataires quand cela n'est pas indispensable, pour seulement se dire « OK » ou « Merci ».

## RAPPORT ANNUEL DES ORDURES MÉNAGÈRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères (en tonnes)	2 522	2 496	2 476	2 573	2 618	2 621	2 617 -0,15%
Emballages ménagers recyclables (en tonnes)	1 564	1 495	1 383	1 391	1 418	1 444	1 430 -0,97%
Encombrants (en tonnes)	68	67	65	78	102	110	100 -9,06%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verre (en tonnes)	763	714	798	763	819	823	821 -0,24%
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Textiles (en kg)	71 426	79 429	86 622	83 689	96 329	95 558	103 759 + 8,58%
Performance (en kg/an/hab)	3,69	4,19	4,57	4,17	4,63	4,55	4,89

Chaque année, la Communauté de Communes Convergences Garonne, nous transmet le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport de 27 pages est très complet et dense. Il permet de bien comprendre le fonctionnement de ce service et les enjeux pour notre territoire. Nous vous en proposons un résumé en quelques tableaux..

Lors d'une prochaine édition, nous vous transmettrons d'autres données.

## ÉCO-MOBILIER DANS VOTRE DÉCHETTERIE

A partir du 5 octobre, une benne Eco- mobilier est installée à la déchèterie de Virelade. Elle a été positionnée à la place de la benne carton, qui elle a été déplacée un peu plus loin sur le quai, à côté des conteneurs à DEEE.

Cette benne ECO MOBILIER permet d'y déposer vos meubles, matelas, couettes et oreillers hors d'usage, afin qu'ils soient recyclés en nouvelles matières premières ou valorisés sous forme d'énergie. C'est un moyen de leur donner une seconde vie ! Vous contribuez ainsi à préserver les ressources naturelles qui sont limitées. Plus d'information sur [ecomobilier.fr](http://ecomobilier.fr)

### Que mettre dans cette nouvelle benne ?

Pour savoir ce que vous pouvez y mettre, demandez-vous si votre meuble permet de ranger (buffets, étagères, caissons de cuisine...), de s'asseoir (chaises, canapés, chaises longues de jardin...), de se coucher (sommiers, couettes, duvets...), d'y poser des objets (tables basses, bureaux, tables de jardin...).

### Que deviennent ces meubles ?

Les meubles et matelas usagés, déposés en déchèterie sont collectés dans une benne dédiée. Direction le centre de tri où ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux (bois,

mousse, plastique, ferraille) pour être recyclés ...

- Les meubles en bois : après les avoir broyés, on peut en faire des panneaux de particules qui vont servir à fabriquer de nouveaux meubles
- Les meubles en plastique : on les trie, on les broie et on les transforme pour fabriquer des tuyaux par exemple

Les matelas : on les hygiénise, on les démantèle pour en récupérer les matières qui les composent. Avec les mousses issues de ces matelas, on peut faire des panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment. On peut aussi en faire de nouveaux articles pour la literie et même fabriquer des tatamis de judo !

... ou valorisés sous forme d'énergie : c'est le cas notamment des canapés, fauteuils et autres produits rembourrés. Ils vont donc être broyés pour servir à fabriquer du CSR (Combustible Solide de Récupération). On utilise ce CSR pour remplacer les énergies fossiles (pétrole, gaz...) dans les cimenteries ou pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. Cette démarche s'appelle la valorisation énergétique. Saviez-vous qu'1 tonne de CSR pouvait remplacer 0,5 tonne de pétrole ?



## RÉCUPÉRATION DES SAPINS DE NOËL

Comme chaque année, vous pourrez déposer votre sapin naturel, sans décoration, ni housse, ni neige artificielle sur un point de regroupement temporaire mis en place dans votre commune. Les sapins collectés sont ensuite transportés sur une plateforme de compostage.

A Cérons, vous pourrez **déposer votre sapin jusqu'au 14 janvier 2021 au niveau du parking de la plaine des sports.**



### Alignement des platanes

La pénurie de bois qui suivit les défrichages du Moyen Age, fut vraisemblablement à l'origine des premières plantations d'arbres alignés au bord des voies de communication. Ainsi, pour des raisons économiques et militaires, Henri II ordonna par lettres patentes, en 1552 « à tous les seigneurs ... de planter et faire planter le long des voiries et des grands chemins publics ... »

Sully, Ministre d'Henry IV, fit lui aussi planter des ormes aux bords des routes pour alimenter en bois les constructions et la marine.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la loi du 25 mai 1825 mettant les plantations à la charge de l'état, renforce la politique de plantation. On reconnaît alors aux alignements un rôle technique de stabilisation et d'assainissement de la chaussée et l'avantage de délimiter espace privé et espace public.

Les alignements d'arbres sont ainsi devenus un élément majeur du cadre de vie et constituent des éléments du patrimoine historique et culturel français.

De nombreux automobilistes estiment que les platanes représentent un grand danger en cas de sortie de route. Mais c'est bien volontairement qu'ils ont été plantés le long des routes et l'idée date de l'époque napoléonienne.

L'empereur Napoléon avait ordonné l'implantation de platanes le long des grands chemins de France afin de protéger du soleil ses armées qui se déplaçaient à

pied ou à cheval vers les champs de bataille

Aujourd'hui encore, les départements entretiennent et replantent des arbres le long des routes. Les alignements d'arbres et notamment les platanes sont protégés et surveillés.

Le platane de nos routes est un arbre issu d'une hybridation entre 2 platanes. Il a une croissance très lente et certains sujets ont plus de 800 ans. Ils sont malheureusement menacés par un champignon microscopique importé des Etats Unis par les caisses d'armements pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Le chancre coloré est une maladie vasculaire incurable qui affecte les platanes et provoque leur dépérissement.

Le champignon responsable (*Ceratocystis platani*) pénètre dans l'arbre par des blessures au niveau du tronc ou des racines et colonise très rapidement les tissus. Il peut se transmettre également d'arbre en arbre par contact racinaire (anastomoses) et se maintenir dans le sol et les racines des arbres contaminés plusieurs années tout en restant contaminant. Le déplacement du champignon par ses organes de dissémination, par des débris de bois contaminés ou par le biais de l'eau ou d'outils et d'engins de travaux (véhicules, dispositifs d'accrochage ou de fixation dans les arbres, outils et engins utilisés pour les travaux d'élagage, fauchage, débroussaillage, terrassement, etc.) constitue un risque majeur de dissémination de la maladie. Le chancre tue les platanes en quelques années seulement.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Depuis plusieurs années, la Mairie de CERONS a adhéré à différents services en ligne afin de faciliter les démarches administratives des Céronnais. Pour accéder à ces services, il est nécessaire de se connecter et de créer un compte sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Ce recensement lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales si celui-ci a été fait dans les délais réglementaires. Ce recensement est effectué à la mairie du domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit son anniversaire.

Papiers citoyenneté – citoyenneté – recensement, JDC et service national – recensement militaire – démarche – accéder au service en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter lors des prochains scrutins des élections départementales et Régionales prévu en 2021, les inscriptions sur les listes électorales doivent être faites en mairie. Ces inscriptions peuvent être faites toute l'année sauf en cas de scrutin où l'électeur doit avoir déposé sa demande d'inscription au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi avant le scrutin.

Papiers citoyenneté – citoyenneté – élections – nouvelle inscription – comment s'inscrire – service en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

Vous pouvez également vérifier dans quelle commune et dans quel bureau de vote vous êtes inscrit :

Papiers citoyenneté – citoyenneté – élections – nouvelle inscription – vérifier son inscription sur la liste électorale

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

### DEMANDE ACTES ETAT CIVIL (NAISSANCE, MARIAGE, DECES) DES PERSONNES NES A CERONS

Vous pouvez déposer en ligne votre demande d'acte de naissance, mariage ou décès si l'événement a eu lieu sur la commune de CERONS. L'acte vous sera transmis par courrier.

Papiers citoyenneté – Etat civil -Acte d'Etat Civil - service en ligne –

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

### CHANGEMENT DE COORDONNEES

En cas de déménagement, utilisez le téléservice pour signaler votre changement d'adresse.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

### PACS

Les PACS sont enregistrés à la mairie du domicile. Vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre demande. Si vous le souhaitez, vous pouvez saisir une pré-demande en ligne qui vous permettra de transmettre le dossier à la mairie.

Famille – PACS – se pacser -où et comment faire la demande de pacs

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

## RUBRIQUE LE BON PLAN : ISOLATION DES COMBLES

Le dispositif s'adresse aux propriétaires ou locataires d'une habitation, principale ou secondaire, achevée depuis plus de 2 ans et cela sans conditions de ressources ou limitation de surface.

Cette aide est cumulable avec les aides publiques disponibles pour la rénovation énergétique des logements.

*Dans le cadre de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, l'Etat oblige les fournisseurs et distributeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à faire réaliser des économies d'énergie aux ménages français. Ces "obligés" financent cette mesure par le rachat de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) délivrés à chaque habitation ayant été améliorée énergétiquement. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'Etat leur impose de fortes pénalités financières.*

C'est souvent à l'occasion d'une sollicitation commerciale que vous en entendez parler. En tant que particulier, vous pouvez également en bénéficier sans attendre qu'on vous le propose.

Les intérêts de la démarche sont la réduction des déperditions énergétiques et une baisse de la facture de chauffage.

Pour profiter de ce programme, les travaux doivent être effectués par des professionnels titulaires du label de qualité RGE (Reconnus Garant de l'Environnement).

## COMMUNAUTÉ D'USAGERS EN SUD GIRONDE

Le Pôle Territorial Sud Gironde vous propose de l'accompagner dans son action en faveur d'une meilleure santé pour tous et de l'adaptation du territoire aux problématiques du vieillissement. **Pour cela nous avons besoin de votre regard : seniors en Sud Gironde.** Ces rencontres auront lieu en Sud Gironde.

Pour accéder à plus de détails concernant le Pôle Territorial Sud Gironde et les missions de l'offre

<http://www.polesudgironde.fr/p67.html> ou 06.76.54.77.52 ou [axel.campourcy@polesudgironde.fr](mailto:axel.campourcy@polesudgironde.fr)

**CITOYENNETÉ**

La fonction du **Correspondant Défense** est créée en 2001 par le ministre délégué aux Anciens Combattants. Sa fonction a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de Défense et le devoir de Mémoire.

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal selon les règles démocratiques en vigueur. Seuls les élus peuvent être désignés Correspondant Défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune et un relais d'information sur la Défense.

**LE CORRESPONDANT DEFENSE :**

Il remplit en premier lieu une mission d'informations et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de Défense.

*Il veille au recensement des jeunes citoyens, il facilite l'enseignement de Défense dans les établissements scolaires, il favorise les initiatives du devoir de Mémoire, il constitue un appui*

*pour le Maire dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence.*

*Il est l'intermédiaire local entre les acteurs de la Défense et l'institution scolaire, en renforçant le lien Armée-Nation, il intègre les élèves dans les cérémonies patriotiques.*

*Il est l'interlocuteur privilégié des Anciens Combattants, et le coordinateur des cérémonies patriotiques commémoratives (8 mai, appel du 18 juin, 11 novembre, 5 décembre, 19 mars...).*

*Il reste le garant du devoir de Mémoire, de reconnaissance et de solidarité.*

*Il participe aux Assemblées Générales des associations patriotiques des Anciens Combattants.*

**Sa mission s'articule ainsi autour de 4 axes principaux qui sont :** le parcours citoyen, l'information sur la Défense, la solidarité et la Mémoire.

*Pour toute demande ou information complémentaire, adressez-vous au secrétariat de mairie qui vous mettra en relation avec l'élu en charge de cette fonction*



**MAIRIE de CERONS**



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -  
33720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17  
Fax : 05.56.27.26.64  
Site : <http://www.cerons.fr>  
Email : [contact@cerons.fr](mailto:contact@cerons.fr)

Permanence au 06.07.10.98.15

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30  
Mardi : 9 h - 12 h / (fermé au public)  
Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30  
Jeudi : 9 h - 12 h / (fermé au public)  
Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30